

Relations Media :

Florence Lièvre
Tél. : 01 47 54 50 71
florence.lievre@capgemini.com

Relations Investisseurs :

Vincent Biraud
Tél. : 01 47 54 50 87
vincent.biraud@capgemini.com

Mise en œuvre par Capgemini de la procédure de retrait obligatoire portant sur les actions Altran

Paris, le 2 avril 2020 – Conformément à l’avis de l’Autorité des marchés financiers publié ce jour, Capgemini (Euronext Paris : CAP) procédera le 15 avril 2020 au retrait obligatoire de toutes les actions Altran Technologies (Euronext Paris : ALT) qui n’ont pas été apportées à l’offre publique d’achat amicale de Capgemini portant sur les actions Altran.

Le retrait obligatoire portera sur toutes les actions Altran qui n’ont pas été apportées à l’offre publique d’achat, à l’exception des 2 461 800 actions Altran auto-détenues, soit un total de 4 749 218 actions Altran représentant 1,85 % du capital et 1,97 % des droits de vote¹.

Le montant de l’indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire sera égal au prix de l’offre publique d’achat, soit 14,50 euros par action Altran.

A la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes demanderont à BNP Paribas Securities Services (Affilié 030), 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, le paiement de l’indemnisation pour les actions en compte dans leurs livres n’ayant pas été apportées à l’offre publique d’achat, puis créditeront les comptes des détenteurs des actions Altran de l’indemnisation leur revenant. BNP Paribas Securities Services a été désigné par Capgemini comme teneur de compte conservateur pour centraliser les opérations d’indemnisation dans le cadre du retrait obligatoire.

Les fonds correspondant à l’indemnisation des actions Altran qui n’auront pas été réclamés par les établissements dépositaires pour le compte des ayants-droit seront conservés chez BNP Paribas Securities Services pendant dix ans à compter du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l’expiration de ce délai. Ces fonds pourront être réclamés à tout moment par leurs ayants-droit sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l’État.

Les actions Altran seront radiées de la cote sur Euronext à Paris, après la clôture du marché, le 15 avril 2020, date de mise en œuvre du retrait obligatoire.

La note d’information de Capgemini et la note en réponse d’Altran, telles qu’approuvées par l’AMF le 14 octobre 2019 respectivement sous le visa n° 19-489 et le visa n° 19-490, ainsi que les documents relatifs aux autres informations de chacune des sociétés, sont disponibles sur le site internet de l’AMF (www.amf-france.org), et sur le site internet de Capgemini (www.capgemini.com/altran) ou d’Altran (www.altran.com).

¹ Sur la base d’un capital social d’Altran composé de 257 021 105 actions représentant 257 351 451 droits de vote au 28 février 2020.



Ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de Capgemini (11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, France) ou d'Altran (96 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France), selon qu'ils se rapportent à Capgemini ou Altran.

Le présent communiqué est établi et publié conformément aux dispositions de l'article 237-3, III du règlement général de l'AMF.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers d'Altran.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat n'est pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Capgemini décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

À propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial du conseil, de la transformation numérique, des services technologiques et d'ingénierie. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de plus de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en œuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte aujourd'hui 270 000 collaborateurs présents dans près de 50 pays. Avec Altran, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 17 milliards d'euros en 2019.

Plus d'informations sur www.capgemini.com. *People matter, results count.*